

Des horodateurs au centre-ville :

Joliette en a assez des parcomètres vandalisés

La Ville de Joliette entend mettre un terme aux actes de vandalisme et aux vols qui touchent les parcomètres depuis plusieurs mois, particulièrement au centre-ville. Sept horodateurs ont été disposés à des endroits stratégiques, afin qu'ils soient facilement visibles pour les policiers, les passants et les automobilistes.



Les horodateurs ont été placés aux endroits suivants : trois entre la rue Notre-Dame et le boulevard Manseau, trois autres entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Viateur et les deux derniers entre les rues Saint-Viateur et Saint-Louis. Dans tous les cas, les automobilistes n'auront que quelques pas à faire pour acheter un billet de stationnement.

Stationner à plusieurs endroits grâce au même billet

Ce changement est assorti d'une série d'avantages indéniables : un billet de stationnement acheté sur la place Bourget sera valide, jusqu'à son expiration, même si l'automobiliste a besoin de déplacer son véhicule ailleurs sur la place Bourget et dans tous les autres stationnements municipaux hors rue. Le billet en question pourra donc être utilisé jusqu'à sa limite de temps dans les stationnements Manseau, Lajoie Ouest, Lajoie Est, Saint-Viateur Ouest, Saint-Viateur Est, Saint-Charles-Borromée, au Centre récréatif Marcel-Bonin et à la Cathédrale.

En outre, si le billet est acheté dans les stationnements Manseau, Lajoie Ouest, Lajoie Est, Saint-Viateur Ouest, Saint-Viateur Est et Saint-Charles-Borromée, il continuera d'être valide, jusqu'à son expiration, dans l'un ou l'autre de ces six stationnements, en plus d'être aussi valide au Centre récréatif Marcel-Bonin et à la Cathédrale.

Par ailleurs, un billet acheté dans le stationnement de la Cathédrale ou au Centre récréatif Marcel-Bonin demeure valide, jusqu'à son expiration, dans l'un ou l'autre de ces deux stationnements.

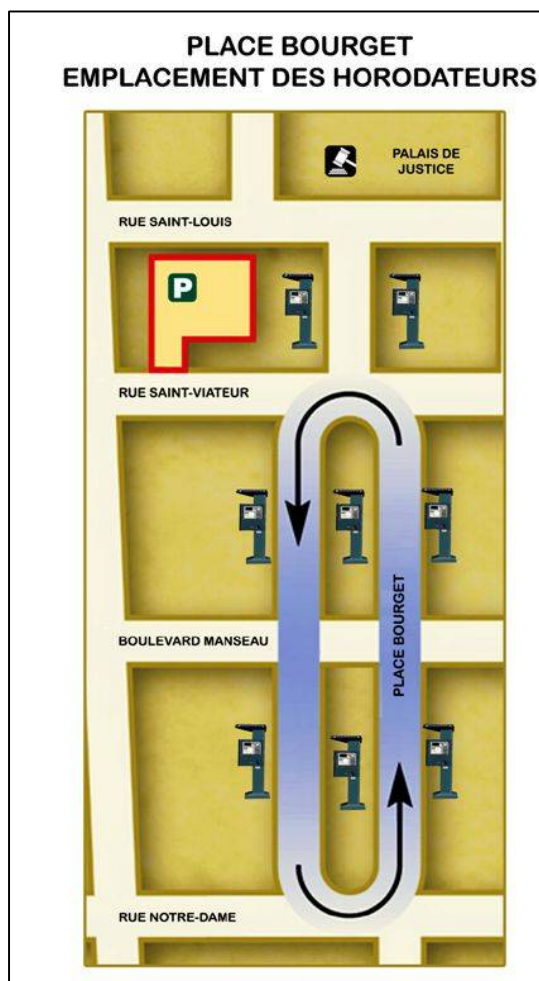
Quant à la durée maximale de stationnement, elle est fixée comme suit : deux heures sur la place Bourget, quatre heures dans les stationnements Manseau, Lajoie Ouest, Lajoie Est, Saint-Viateur Ouest, Saint-Viateur Est et Saint-Charles-Borromée, et une journée à la Cathédrale et au Centre récréatif Marcel-Bonin.

Les parcomètres vandalisés : des frais importants

La Ville de Joliette doit dépenser annuellement plusieurs milliers de dollars pour entretenir les parcomètres. Mais depuis que ces appareils sont la cible des vandales et des voleurs, les coûts de réparation et de remplacement ainsi que les pertes de revenus ont littéralement explosé. Depuis mars dernier, ces frais représentent plus de 60 000 dollars. Les horodateurs viendront régler définitivement ce problème.

Ces appareils ont d'ailleurs fait leur preuve, notamment pour leur fiabilité et leur commodité. Par exemple, les automobilistes qui n'ont pas de pièces de monnaie peuvent utiliser une carte de crédit pour acquitter le coût du billet de stationnement. En outre, l'heure d'expiration est clairement inscrite sur le billet, ce qui permet au conducteur de connaître le temps exact dont il dispose pour vaquer à ses occupations. Notons aussi qu'avec les horodateurs, les flèches peintes en jaune sur les trottoirs, peu esthétiques, ne seront plus nécessaires.





Des tarifs ajustés

Une étude concernant la problématique du stationnement au centre-ville de Joliette a été réalisée, l'année dernière, par la firme Daoust-Lestage-GENIVAR. L'étude suggérait d'ajuster le tarif et la durée du stationnement pour le fixer au niveau de villes comparables. Par exemple, à Rimouski, le tarif est de 25 cents pour 20 minutes alors qu'à Magog, il s'établit à 25 cents pour 15 minutes. Dans ces villes également, la période de tarification s'applique aux heures d'ouverture des commerces, incluant le jeudi soir, le vendredi soir et le samedi.

Depuis le 30 octobre, le nouveau tarif s'établit à 25 cents pour 20 minutes. Cette tarification s'applique partout, sauf au Centre récréatif Marcel-Bonin et à la Cathédrale où elle demeure à un dollar par jour. Notons que ce tarif s'applique aussi

aux espaces se trouvant sur le pourtour de l'Esplanade, exception faite des cases réservées pour les taxis. La gratuité du stationnement le soir et la fin de semaine est maintenue.

Quant aux vignettes commerciales et résidentielles, elles passent à 40 dollars par mois, ou 400 dollars par année. Au tarif horaire, le même emplacement coûterait plus de 1 300 dollars par an.

Peu d'automobilistes seront touchés

L'étude de Daoust-Lestage-GENIVAR a permis de constater que, pour la majorité des automobilistes - tout près de deux sur trois (62,3 %) - la durée du stationnement sur la place Bourget ou en périphérie immédiate ne dépasse pas 20 minutes. Ces personnes ne verront donc pas de différence dans la variation des tarifs. En outre, pour 18,3 % des usagers du centre-ville, la durée du stationnement représente entre 21 et 40 minutes. Là aussi, l'impact ne sera pas significatif.

Une période de sensibilisation

Afin de permettre aux automobilistes de se familiariser avec les nouveaux appareils, une période de sensibilisation a été prévue. Jusqu'au 4 décembre exclusivement, les agents de stationnement se déplaceront dans les stationnements du centre-ville pour expliquer le fonctionnement des horodateurs et répondre aux questions. Un document d'information sera également remis aux utilisateurs.

Si l'on tient compte des expériences réalisées dans les stationnements de la Ville où les horodateurs sont en place depuis plusieurs mois, les automobilistes s'adaptent facilement et rapidement à la nouvelle façon de procéder.

Des revenus supplémentaires...

Pour l'entretien et le réaménagement du centre-ville

Le remplacement des parcomètres par des horodateurs va générer des revenus additionnels pour la Ville. Ces revenus permettront notamment d'absorber l'augmentation annuelle des coûts de main-d'œuvre pour l'entretien estival et hivernal des stationnements. Ils permettront aussi de financer, si nécessaire, la modernisation de certains espaces existants : à eux seuls, les travaux de réfection du stationnement Manseau ont représenté, en 2004, un investissement de 550 000 dollars.

Les revenus supplémentaires seront également réinvestis dans le projet de réaménagement du centre-ville qui, rappelons-le, est estimé à dix millions de dollars. À ce propos, la Ville de Joliette espère toujours recevoir, au cours des prochains mois, la confirmation d'importantes subventions des gouvernements fédéral et provincial, afin d'entreprendre la réalisation de ce projet réclamé par le milieu.

SOURCE : Yvon Fréchette
Agent de communication
Ville de Joliette
450 753-8189 yvon.frechette@ville.joliette.qc.ca